

ACTIVITÉ DE L'**inirr** : ÉLÉMENTS MARQUANTS ET MESSAGES CLÉS

Éditorial de la présidente

Le 5 novembre 2021 les évêques reconnaissent les manquements institutionnels de l'Église et la dimension systémique des violences sexuelles, démontrés par le rapport de la Ciase. Cette reconnaissance fonde un devoir de justice et de réparation pour les personnes victimes, qui ne pouvait être porté que par une instance indépendante, inspirée par des expériences fondatrices comme la Commission justice et vérité, en Afrique du Sud. Ainsi l'**inirr** est née le 8 novembre 2021, de la volonté des évêques de France, et par ma nomination comme présidente.

Ainsi, depuis quatre ans, l'**inirr** œuvre chaque jour, et porte ce devoir de justice et de réparation, ce devoir de vérité. Il a fallu une détermination sans faille pour construire un dispositif tout en accueillant les demandes pressantes, plus de mille en six mois. Aujourd'hui, près de mille-sept-cents personnes ont reçu une réponse ; le chemin accompli est prodigieux. Merci à elles de nous avoir fait confiance, et merci à celles et ceux, bénévoles et salariés, qui s'y sont engagés – une soixantaine de personnes depuis novembre 2021.

Gagner la confiance des personnes victimes est passé par la construction d'une alliance, notamment pour ajuster la démarche afin qu'elle soit la plus alignée possible avec leurs attentes.

L'indépendance a rendu possible cette alliance, fondée sur une confiance désormais autorisée, alors qu'elle avait été anéantie par les violences sexuelles subies ou révélées par d'autres.

Aujourd'hui encore, l'existence d'une instance indépendante demeure une nécessité autant qu'une condition pour restaurer la confiance, cheminer ensemble et permettre à celles et ceux qui s'adressent à l'**inirr**, d'envisager un avenir préféré.

La lettre de mission qui m'a été confiée en décembre 2021, prévoit d'établir, pour chaque année civile, un rapport d'activité détaillé. Depuis quatre ans, c'était le rendez-vous de mars.

Cette année, la transformation de l'instance à la fin de l'été ouvre d'autres perspectives. Le rapport sera présenté en septembre à l'occasion d'une journée de restitution de divers travaux de recherche.

Alors que l'assemblée plénière des évêques s'ouvre à Lourdes, je tenais à présenter les principaux chiffres, tendances, et constats pour 2025.

**Marie Derain
de Vaucresson,**
présidente de l'**inirr**



L'activité en 2025 : des demandes en hausse

LES CHIFFRES CLÉS DEPUIS MARS 2022 (au 31 décembre 2025)



1 786

personnes victimes ont adressé une demande de reconnaissance et de réparation, dont **270 en 2025**.



1 611

personnes ont obtenu une réponse, dont 1 225 personnes ont été ou sont accompagnées par un référent.
306 nouveaux accompagnements en 2025.



1 022

décisions rendues par le collège, dont **259 en 2025**.

33 %

des personnes victimes sont des femmes.



67 %

des personnes victimes sont des hommes.



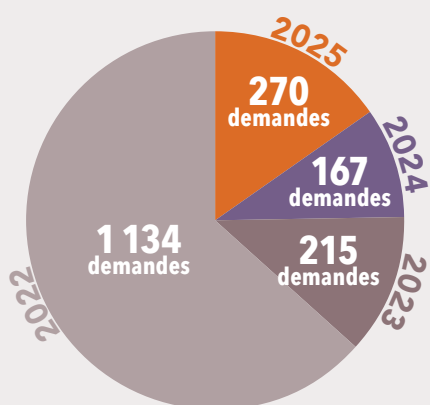
22

référénts.

LES DEMANDES REÇUES REPARTIES À LA HAUSSE

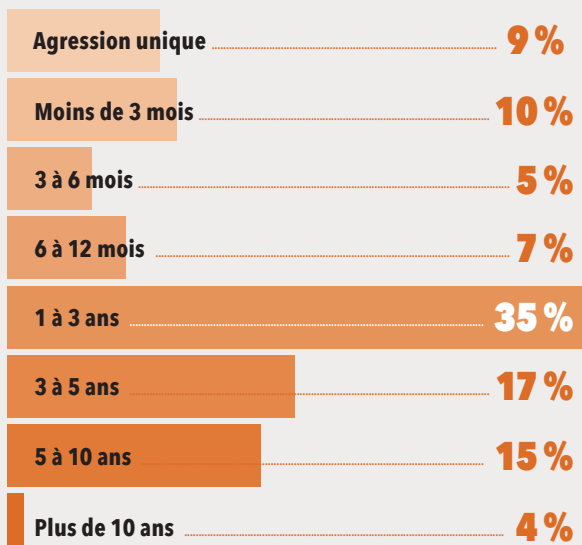
Demandes reçues à l'inirr

Total des demandes : 1 786

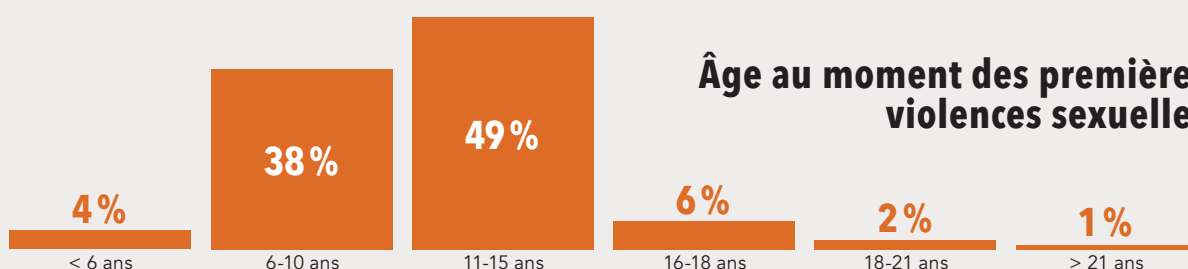


DES VIOLENCES SEXUELLES GRAVES ET INSCRITES DANS LE TEMPS

Durée des violences sexuelles



Âge au moment des premières violences sexuelles



DES CONSÉQUENCES MASSIVES DANS LA VIE DES PERSONNES

Conséquences des violences sexuelles

Données issues des situations évaluées par le collège



19 %
conséquences
relationnelles



21 %
conséquences
psychologiques



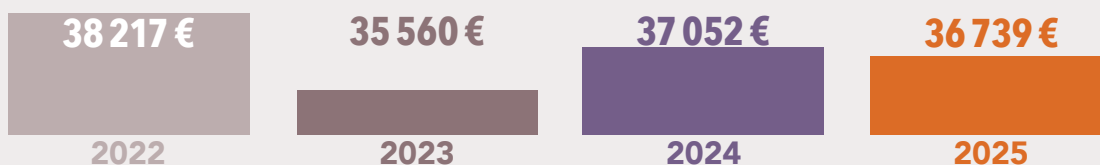
39 %
conséquences
somatiques



21 %
conséquences **vie scolaire
et professionnelle**

UN NIVEAU DE RÉPARATION FINANCIÈRE IDENTIQUE AU FIL DES ANNÉES

Moyenne des réparations par an, en euros



Trois constats

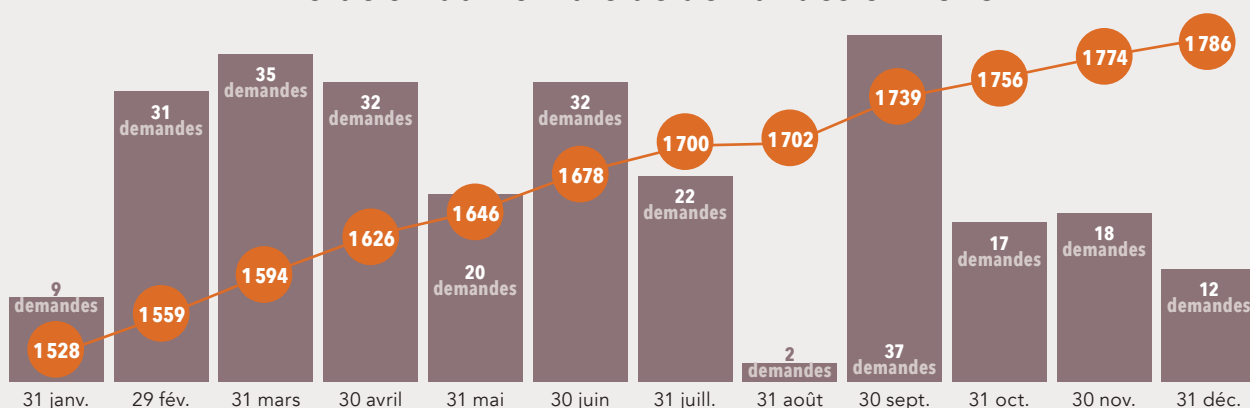
1 LA HAUSSE DES DEMANDES EN 2025

En 2025, l'instance a connu un accroissement d'activité de 35 %.

L'année 2025 a été marquée par une augmentation des sollicitations en écho

aux violences sexuelles révélées dans le cadre de l'enseignement catholique. Elles réactivent les personnes victimes, quel que soit le contexte des violences sexuelles subies.

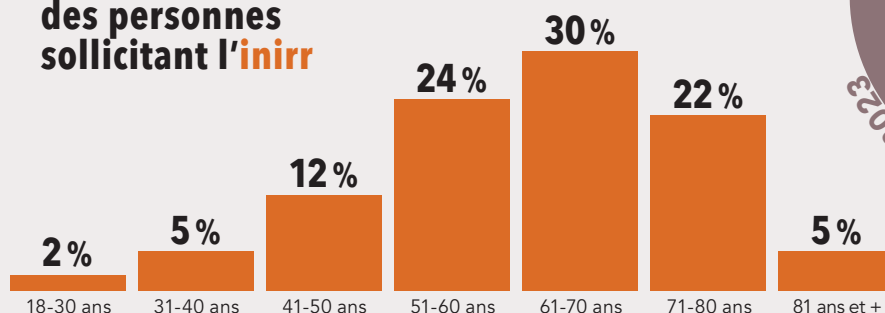
Évolution du nombre de demandes en 2025



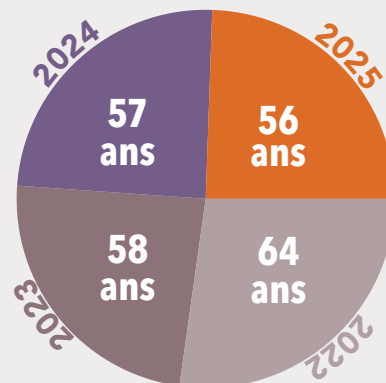
2 LE RAJEUNISSEMENT DES PERSONNES QUI S'ADRESSENT À L'inirr

Après la remise du rapport de la Ciase, des personnes plus jeunes se sont exprimées. La libération de la parole entraîne un processus d'identification qui permet à d'autres de sortir du silence et de révéler des faits plus contemporains.

Répartition par tranches d'âges des personnes sollicitant l'inirr



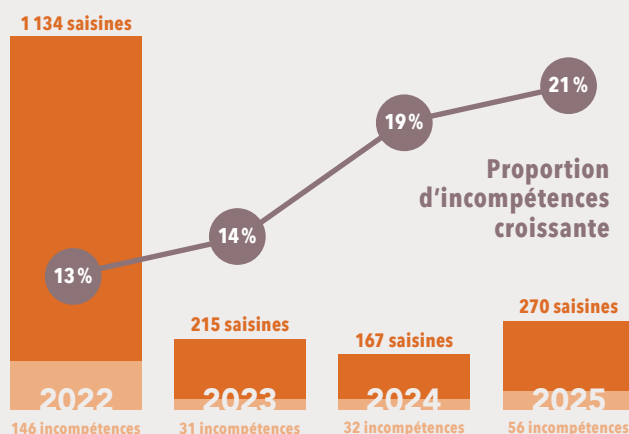
Moyenne d'âges des personnes s'adressant à l'inirr par an



3 L'AUGMENTATION DES DEMANDES QUI N'ENTRENT PAS DANS LE CHAMP DE COMPÉTENCE DE L'inirr

L'instance a été pensée pour répondre aux attentes de personnes victimes dans des contextes de violences sexuelles précis, impliquant des personnes en responsabilité d'Église. Les circonstances des violences sexuelles étant multiples, de nombreuses personnes ne relèvent pas de l'inirr, sans pour autant pouvoir être orientées vers d'autres acteurs.

Évolution du nombre de saisines et d'incompétences par an



Des messages clés

- Une réponse pérenne doit être apportée aux personnes victimes : le moment de parler est propre à chacun. Ce n'est pas la fin des révélations.
- Pour être satisfaisante, cette réponse doit être portée par une instance indépendante.
- Le rajeunissement du public va de pair avec un nombre important de situations pour lesquelles les auteurs sont toujours vivants. Cela signifie que :
 - ces personnes victimes doivent d'abord s'adresser à la justice de la République ;
 - la justice canonique doit être saisie ;
 - l'action de l'inirr vis-à-vis des personnes ayant obtenu une réponse de justice doit évoluer.
- L'Église, en créant des instances, a été précurseur ; cependant, certaines situations ne relèvent de la compétence d'aucune instance. Il est nécessaire d'envisager une réponse pour ces situations.